

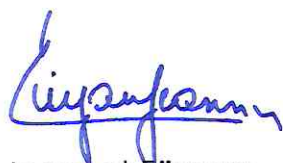
## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 17 juin 2022 a édicté le règlement temporaire de la circulation routière, relatif à la mise en sens unique partielle de la rue de l'école à Pontpierre à partir du 12 septembre 2022 et pour une durée de six mois.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au service "Mobilité" conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 20 juin 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot Fürpass  
bourgmestre



Nadine Braconnier  
secrétaire communale